

Par sa situation d'isolement par rapport aux continents, son taux d'endémisme et sa couverture d'habitats naturels primaires, La Réunion est le Département d'Outre-Mer français le plus impacté par les phénomènes d'invasion de ses milieux naturels par des plantes introduites.

Pour protéger les milieux naturels de cette menace majeure, l'Office National des Forêts met en œuvre depuis les années 80 de nombreux chantiers de lutte contre les plantes exotiques les plus préoccupantes dans les forêts dont il a la charge. Ces dix dernières années, ce sont ainsi près de 400 opérations de lutte et de restauration qui ont été entreprises sur le domaine forestier, grâce au soutien principalement du Conseil Départemental et de l'Europe.

A partir de l'évaluation des différentes méthodes de lutte testées et employées sur le terrain sur plus d'une cinquantaine d'espèces, un bilan des méthodes de lutte les plus efficaces a ainsi été réalisé.

Dans le cadre de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité et de son Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI 2014-2017), l'Etat (DEAL Réunion) a commandé à l'ONF un recueil de fiches sur les méthodes de lutte contre les plantes envahissantes. Son objectif est de partager avec les acteurs locaux et les îles voisines l'expérience acquise en la matière.

Ces fiches détaillent les méthodes de lutte préconisées contre 29 plantes invasives majeures à La Réunion. Elles présentent également des prescriptions importantes pour leur optimisation, tout en soulignant les méthodes qui n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Certaines fiches préconisent l'utilisation de produits phytosanitaires de manière ciblée, lorsqu'aucune méthode alternative efficace n'a été trouvée. Il est rappelé à ce titre que la loi Labbé, depuis 2017, en interdit l'usage dans les sites ouverts aux publics et que cette règle est déjà appliquée par l'ONF sur tous les sites accueillant du public : aires de piques niques, abords de sentiers. L'usage des phytocides est donc réservé à des chantiers hors de ces espaces, par des équipes disposant de toutes les qualifications requises et dans le strict respect de la réglementation.

Pour une diffusion la plus large possible auprès des acteurs de la lutte, le recueil complet et les fiches par espèces sont disponibles également sous format numérique, d'ores et déjà téléchargeables sur plusieurs sites internet, notamment celui du GEIR dédié à cette problématique à La Réunion :

<http://www.especesinvasives.re/actions-de-gestion/partage-d-experience>

Dans l'espoir que ces fiches contribueront à relever le défi collectif majeur que représente la lutte contre les invasions végétales à La Réunion, nous vous souhaitons une bonne lecture !

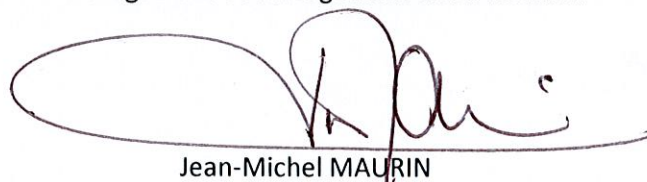
Saint Denis, le 20 juin 2017

Le Directeur Régional de  
l'Office National des Forêts,



Sylvain LEONARD

Le Directeur de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement de La Réunion



Jean-Michel MAURIN